



FRAKTION

Monsieur Laurent Mosar
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 9 avril 2013

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 du Règlement de la Chambre des Députés, je désire poser une série de questions à Monsieur le Ministre de la Justice et à Monsieur le Ministre des Communications et des Médias au sujet du droit à l'oubli numérique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Diane ADEHM
Députée

